

Cela peut ressembler un peu à une pression politique, mais ce n'est pas l'intention des intéressés. A mon sens, le besoin existe nettement. Je ne souscris peut-être pas à d'autres parties de la lettre, mais cette dernière explique, je pense, la situation des citoyens âgés. J'accepte presque toutes les affirmations contenues dans la lettre. Le 14 juin, j'ai aussi traité à la Chambre de la même question. J'ai consigné au compte rendu certains chiffres que des fonctionnaires du ministère m'avaient donnés au sujet des fonds de la Caisse de la sécurité de la vieillesse et du montant qu'elle comptera, prévoit-on, à la fin de la prochaine année financière. Le montant global est de 455 millions. A mon avis, monsieur l'Orateur, les fonds de cette Caisse méritent d'être protégés, mais il faut aussi en faire profiter les gens pour lesquels la Caisse a été créée.

Compte tenu de sa croissance, la Caisse pourrait servir à régler financièrement, du moins en partie, presque tout le problème qui se pose au ministre et qui n'exige pas des déboursés considérables pour le gouvernement fédéral. Sauf erreur, les provinces seraient portées à accepter une responsabilité partielle dans ce domaine particulier. Le point important, c'est que tous, sauf le gouvernement, se rendent compte du besoin. Depuis janvier dernier jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement a dit non et, aujourd'hui, ce non est plus catégorique que jamais. Les Canadiens qui bénéficient de la sécurité de la vieillesse peuvent maintenant s'attendre à moins du gouvernement qu'il y a six mois. Le gouvernement hésitait alors un peu, mais aujourd'hui il refuse d'agir. Quand le premier ministre dit non comme il l'a fait aujourd'hui, on peut être assuré que les membres du gouvernement appuieront à tour de rôle cette attitude, même s'ils savent qu'elle est mauvaise. Je pourrais mentionner des gens comme le député de Norfolk (M. Roxburgh) s'il était à la Chambre. Il reconnaît les besoins des autres Canadiens, et c'est tout ce que le ministre a à faire ce soir.

Notre position est nette, si on me permet de le dire encore une fois, au nom du parti conservateur. En janvier dernier et depuis ce temps-là, nous n'avons pas hésité à appuyer à la Chambre ces citoyens âgés. Le besoin est maintenant plus aigu qu'il ne l'était alors, et je demande humblement au ministre de prendre ses responsabilités à cet égard et d'intervenir dans le plus bref délai.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, s'il est des députés à la Chambre qui aimeraient s'opposer au

[M. Winkler.]

projet de loi, ou le voir couler, je n'en suis pas. Je ne suis portée ni à attaquer le bill, ni à le repousser comme sans importance. Dès qu'il a été question de ce projet de loi pour la première fois j'ai tenu à me renseigner autant que possible sur les principes qui l'inspirent. J'ai voulu m'entretenir avec des travailleurs sociaux; j'ai lu pratiquement tout ce sur quoi j'ai pu mettre la main. J'ai lu les renseignements que le ministre nous a envoyés, et j'ai lu ses discours dans les journaux. La semaine dernière, je suis allée à Vancouver assister à la conférence du travail social organisée par le Conseil social du Canada. Je l'ai fait dans le dessein précis d'entendre les divers fonctionnaires décrire les mesures sociales dont la Chambre doit être saisie avant la fin de la session. Je voulais également entendre les spécialistes du bien-être, y compris ceux de la Grande-Bretagne et des États-Unis, discuter de la question et d'autres choses connexes. J'ai étudié le projet de loi aussi à fond que possible.

Au cours de la semaine que j'ai passée à Vancouver, je me suis entretenue avec des travailleurs sociaux qui venaient de toutes les parties du Canada, y compris les deux messieurs évoqués hier soir comme deux personnalités controversées dans ce débat. J'ai l'impression que les travailleurs sociaux au Canada sont en faveur de ce projet de loi. Ils veulent le projet de loi et ils croient qu'il leur fournira un champ d'action plus vaste que celui qu'ils avaient auparavant. Cependant, on devrait établir clairement que ce projet de loi n'est pas un nouveau bond en avant pour la sécurité sociale. En réalité, en discutant cette question du bien-être au Conseil du bien-être à Ottawa et ailleurs, le ministre a lui-même déclaré, et je cite: «Le programme ne prévoit aucun nouveau programme d'envergure.» Il a démontré que le projet de loi ne fait que grouper quatre programmes d'assistance fédérale-provinciale. Il s'agit des programmes touchant les personnes âgées, les aveugles, les invalides et les chômeurs; les programmes ont été combinés en un seul afin de bénéficier des avantages acquis par la collaboration. Certaines nouvelles caractéristiques leur ont aussi été ajoutées.

Sachons voir, au départ, que ce projet de loi ne sera pas la panacée aux maux du travailleur social ou qui tout seul mettra fin à la pauvreté au Canada ou toute autre chose du même genre. C'est une mesure d'administration, d'organisation. Bien que l'on puisse invoquer plusieurs raisons, c'est la principale raison pour laquelle le projet de loi est supérieur à ce que nous avions auparavant. Je ne dirai pas que ce projet de loi comble tous nos vœux, mais c'est un progrès. En premier lieu, il coordonne les systèmes qui existent